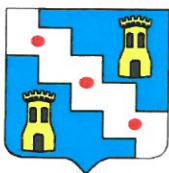


MAIRIE DE CHEVINAY

2



CHEVINAY
69210

Tel : 04 74 70 42 63
Fax : 04 74 70 37 02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N°2 / 2026

Le Maire de la Commune de CHEVINAY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales – articles L 2212 et L 2213,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande de Madame Emmanuelle SECCIA, pour la Bibliothèque, dans le cadre de la journée Cultur' en bus, organisée le mardi 27 janvier 2026, il convient d'interdire le stationnement sur le parking de l'école afin que le camion qui va recevoir les enfants puisse se garer.

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'école du lundi 26 janvier 2026, 8 heures au mardi 27 janvier 2026, 18 heures.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Bibliothèque
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- SDMIS

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chevinay, le 16 janvier 2026

Richard CHERMETTE

Maire de Chevinay

